Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 31 (1886)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

geur de 2 centimètres de moins que la mesure intérieure du tour de tête.

3. Le numéro de l'unité tactique, soit du corps, doit être placé à peu près au milieu de la hauteur du drap, mesurée depuis le bord supérieur du tour de tête.

4. Les chefs d'armes sont invités à porter ces décisions à la connaissance des commandants des écoles et des cours et à leur donner les ordres nécessaires pour qu'elles reçoivent leur exécution.

---

7 juin. — Sous date du 5 courant, le Conseil fédéral nous a autorisés, conformément à l'article 46 du règlement d'administration, à allouer une indemnité de cinq francs par jour aux officiers montés, ainsi qu'aux juges de camp qui seront appelés cette année à suivre les manœuvres de division et de brigade de la Ire et IIe division de l'armée, pour les chevaux de selle qu'ils doivent fournir, à la condition que les chevaux remplissent toutes les conditions exigées des chevaux de selle.

En vous priant de porter ce qui précède à la connaissance des officiers dont il s'agit, en leur adressant un exemplaire de la présente circulaire, nous ajoutons que les commissions d'estimation ont reçu l'ordre de prendre note dans le procès-verbal d'estimation de chaque cheval d'officier, si le cheval qui y est inscrit remplit les conditions exigées de tout cheval de selle, et s'il a droit à cette augmentation de l'indemnité.

Le vétérinaire de division, ou les officiers vétérinaires chargés de la révision de l'estimation, doivent examiner aussi les chevaux d'officiers sous ce rapport, et s'ils avaient une opinion différente à cet égard, ils doivent également en faire mention dans le procès-verbal d'estimation.

Le commissaire des guerres de division fera trancher, en dernière instance, par un officier qualifié, les différences qui pourraient exister au sujet de cette qualification.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SOUS-SECTION DE CHAUX-DE-FONDS

L'exercice de 1885-1886 n'a pas été aussi animé que les exercices précédents, vu que presque tous les membres de notre section font partie des différents comités qui fonctionnent en vue de notre prochain tir cantonal.

Nous avons eu cependant les conférences suivantes :

20 novembre et 11 décembre 1885. Manœuvres des IIIe et Ve divisions, par M. le colonel Perrochet.

15 janvier 1886. Le service des chemins de fer au point de vue militaire, par M. le colonel Grandjean.

29 janvier 1886. Le nouveau règlement d'administration, par M. le capitaine A. Huguenin.

12 février 1886. La tactique de l'artillerie, par M. le capitaine A.-A. Girard.

Le comité est composé de :

MM. Ed. Perrochet, colonel, président.
L.-H. Courvoisier, major, vice-président.
Paul Guillod, 1er lieut., secrétaire.
Charles Gœring, 1er lieut., caissier.
A. Challandes, lieut.-colonel, adjoint.

A la réunion cantonale des officiers neuchâtelois à Colombier, notre section a été choisie comme section directrice.

Le comité central est composé de :

MM. Ed. Perrochet, colonel, président.
A. Challandes, lieut.-colonel, vice-président.
Paul Guillod, 1er lieut., secrétaire.
L.-H. Courvoisier, major, vice-secrétaire.
Ch. Gœring, 1er lieut., »
Paul Gabus, major, caissier.
Ed. Reutter, capitaine, vice-caissier.

SOCIÉTÉ MILITAIRE DES CARABINIERS VAUDOIS

Les comités de la Société militaire des carabiniers vaudois adressent aux carabiniers du canton l'appel suivant en vue du tir qui aura lieu à Lausanne, fin juin :

Carabiniers. — La réunion des carabiniers vaudois aura lieu les 25, 26 et 27 juin à Lausanne.

Nous ne vous convions pas à une riche et luxueuse fête, mais à un joyeux rendez-vous d'amis.

Deux journées de tir, les vendredi et samedi, 25 et 26 juin ; — une réunion familière le samedi soir ; — le dimanche 27 juin, un banquet et la distribution des prix, voilà tout notre programme. Vous en recevrez ultérieurement le détail avec le plan du tir.

Mais pour être simple, notre fête n'en sera que plus cordiale et plus gaie.

Anciens carabiniers, carabiniers de la landwehr et carabiniers de l'élite, vieux et jeunes, nous y viendrons tous, au stand d'abord, pour nous exercer au tir, à la cantine, pour boire un verre de vin avec nos amis et nos camarades, pour nous entretenir des intérêts de notre arme, rappeler d'anciens souvenirs et chanter ensemble la patrie.

Chers camarades !

Les carabiniers de Lausanne se font un honneur et un plaisir de vous recevoir.

Venez nombreux.

Il y aura des cartouches pour tous les tireurs et un cordial accueil pour tous les amis.

Les carabiniers de Lausanne vous recommandent spécialement le pavillon des prix. Pour que la fête soit complète, il faut que nous puissions récompenser, suivant leur mérite, les tireurs les plus adroits. Merci d'avance pour les dons que vous enverrez.

Carabiniers !

Au 25 juin, à Lausanne. Que personne ne manque à l'appel de nos trompettes.

Salut et fraternité !

Lausanne, 17 mai 1886.

Le président du Comité cantonal,
A. THÉLIN,
lieutenant-colonel.

Le président du Comité d'organisation,
Ed. SECRETAN, major.
C. JAQUIÉRY, colonel,
ancien chef du corps des carabiniers.
Th. CHEVALLEY, major.

Des formulaires de souscription pour les prix du tir ont été remis aux officiers et sous-officiers des deux bataillons d'élite et de landwehr avec la prière de les faire circuler auprès des carabiniers de leur entourage et d'adresser les prix en argent ou en nature à M. Welti, photographe, rue du Midi, Lausanne.

Les carabiniers auxquels ces formulaires ne seraient pas présentés sont priés d'envoyer leurs dons directement à l'adresse ci-dessus où des formulaires peuvent en outre être demandés.

BIBLIOGRAPHIE

Précis de la guerre de 1866 en Allemagne et en Italie. Bruxelles. Muquardt, 1886. 1 vol. in-8°, 400 pages et 12 croquis. Prix : 4 fr.

Cet ouvrage est le tome XXII de la *Bibliothèque internationale d'histoire militaire* qui s'annonçait fort bien par la campagne de 1805 dont nous avons entretenu nos lecteurs dans un récent numéro.

Aujourd'hui l'éloge de cette grande publication n'est plus à faire. Son succès a été universel ; elle a reçu l'approbation de tous les